

Siège :

9 Rue du Maréchal d'Ornano  
33780 SOULAC SUR MER

☎ 05.56.73.29.26

-----  
**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
DELIBERATIONS**

**SEANCE ORDINAIRE DU LUNDI 26 JANVIER 2017  
D26012017/020**

PRESIDENT : Xavier PINTAT

ETAIENT PRESENTS :  
Membres titulaires : Patrick MEIFFREN, Serge LAPORTE, Jean-Marc SIGNORET,  
Gilles COUTREAU, Jean Bernard DUFOURD, Véronique CHAMBAUD,  
Jean Pierre DUBERNET, Franck LAPORTE, Jean-Louis BRETON,  
Pierre BOURNEL, Jean Luc PIQUEMAL, Jacques BIDLUN,  
Dominique FEVRIER, Pierre JACOB, Alain BOUCHON, Marie LASSERRE,  
Pascal ABIVEN, Daniel JAFFRELOT, Hervé CAZENAVE, Pascale MARZAT,  
Jérémy BOISSON, Sylvie LAVERGNE, Bernard BESSAC,  
Marie-Hélène GIRAL, Evelyne MOULIN, Marie-Dominique DUBOURG,  
Tony TRIJOLET, Claudette RAUTUREAU, Alfred AUGEREAU,

ETAIENT REPRESENTES : Laurent PEYRONDET (pouvoir à Jérémy BOISSON)  
Michel BAUER (pouvoir à Pascale MARZAT)  
Barbara FRANCOIS (pouvoir à Marie LASSERRE)  
Isabelle LAPALU (pouvoir à Gilles COUTREAU)  
Jean-Louis DUCLOU (pouvoir à Jean-Pierre DUBERNET)  
Bernard LOMBRAIL (pouvoir à Xavier PINTAT)

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Anne WISNIEWSKI, Jean-Paul LE GLATIN (démissionnaire)

Membres suppléants remplaçant  
un membre titulaire

Membres suppléants : Geneviève CHAUSSIER, Dominique JOANNON

SECRETAIRE DE SEANCE : Marie LASSERRE

-----  
**Objet : URBANISME  
AVIS SUR LE PLU DU VERDON SUR MER**

**Rapporteur : Franck LAPORTE, 2<sup>ème</sup> Vice-président**

**Vote : UNANIMITE**

La Communauté de Communes a été associée aux travaux du projet de PLU de la commune de LE VERDON SUR MER.

La commune a arrêté son projet de PLU par délibération en date du 5 septembre 2016 et demande à l'intercommunalité de bien vouloir faire connaître son avis.

Après analyse du projet de PLU, il apparaît que le document d'urbanisme est compatible avec le SCoT de la Pointe du Médoc approuvé le 11 août 2011.

L'attention de la commune est appelée sur la Zone Industriale-Portuaire identifiée au SCoT. Ce secteur, propriété du Grand Port Maritime de Bordeaux, est inscrit en Opération d'Intérêt National (OIN).

Le Grand Port comporte d'importantes réserves foncières avec de fortes potentialités de développement pour l'activité portuaire.

Ces réserves foncières inscrites dans le SCoT, sont identifiées dans le projet de PLU comme zones à développer à court, moyen et long terme.

Le projet de PLU tient compte également du potentiel de développement de Port Médoc avec un zonage spécifique permettant l'accueil de nouvelles activités et d'hébergement hôtelier.

Dans la mesure où le projet de PLU tient compte des orientations du SCoT et qu'il prévoit le développement des zones portuaires à travers des Orientations d'Aménagement et de Programmation identifiées, il est proposé d'émettre un avis favorable.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

- OUI l'exposé du rapporteur,
- VU l'avis favorable du bureau du 17/01/2017, pour l'inscription de cette question à l'ordre du jour,
- APRÈS en avoir délibéré,

**DECIDE**

- d'émettre un avis favorable sur le PLU du Verdon sur Mer.

Nombre de membres en exercice : 37  
Nombre de membres présents : 30  
Nombre de suffrages exprimés : 36  
Vote : Pour : 36 Contre : 0 Abstention : 0

FAIT ET DELIBERE LES JOURS MOIS ET AN QUE DESSUS  
ONT SIGNE AU REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS  
COPIE CERTIFIEE CONFORME  
FAIT À SOULAC SUR MER, le 26 JANVIER 2017



LE PRESIDENT,

Xavier **PINTAT**  
Sénateur de la Gironde  
Maire de Soulac-sur-Mer

